

Depuis quelques années, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs pays étrangers. Au contact d'autres sociétés et d'autres cultures, j'ai constaté que quelque chose de très intéressant se produisait dans le monde. Les réalisations de l'homme sont plus positives qu'on ne pourrait le croire à lire les manchettes qui attirent l'attention sur les conflits et les événements tragiques qui se produisent dans le monde. Il y a plus de puissance créatrice dans le monde qu'on pourrait le croire et je pense que cela reflète les progrès que l'ONU surtout a pu accomplir.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que nous, parlementaires, devrions peut-être insister surtout sur les aspects positifs du progrès mondial afin d'encourager et de rassurer davantage les Canadiens en général si ceux-ci ne croient plus tellement au développement international parce que les progrès accomplis semblent insignifiants si on les mesure en fonction de critères bien restreints. Il serait donc utile de rappeler que l'année dernière, le gouvernement canadien a financé à 50 p. 100 168 organismes non gouvernementaux du Canada auxquels il a accordé plus de 50 millions de dollars de subventions. Ces 168 organismes non gouvernementaux reflètent le travail de milliers de Canadiens qui appuient les buts qui sont mentionnés dans la motion et que nous voyons comme un programme permanent.

● (1640)

J'aimerais rappeler à la Chambre que, le 6 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^{lle} MacDonald) a dit que le gouvernement attache beaucoup d'importance au travail des organismes non gouvernementaux et que l'appui du gouvernement à ces organismes augmentera, au lieu de diminuer, dans les années à venir. C'est très encourageant, surtout pour de nombreux Canadiens qui se soucient de l'orientation du gouvernement en matière des politiques étrangères visant à promouvoir le développement créatif dans la collectivité mondiale internationale, comme l'a signalé le député.

J'aimerais brièvement commenter certains des points de la motion du député. La question de la promotion de la paix et de la sécurité internationales est prévue dans la charte des Nations Unies. En parlant de paix et de sécurité, il ne faut pas oublier le rôle que joue le Canada lorsqu'il envoie des troupes pour maintenir la paix dans plusieurs parties du monde. En fait, le Canada a toujours participé aux forces internationales de maintien de la paix. Ce n'est qu'un exemple de la façon dont nous avons contribué à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Dans la deuxième partie de sa motion, le député parle du besoin de maintenir des relations justes et honorables entre les pays. Évidemment nous acquiesçons. En plus de maintenir un réseau diplomatique important, le Canada a adhéré à de nombreuses conventions régissant la conduite des relations entre les pays. Nous avons aidé à rédiger une convention sur les relations amicales entre États. Nous avons adhéré à la

La constitution

convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et participé à l'établissement de la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires. Elle a été ratifiée en 1974, non seulement pour protéger ses propres citoyens, mais aussi pour régulariser cet aspect des relations entre États.

Si on passe au sujet suivant, favoriser le respect des obligations résultant du droit et des traités internationaux, nous voyons que le Canada favorise le respect de la loi dans les affaires internationales. La participation active du Canada à la conférence permanente du droit de la mer est un exemple de notre participation à cet effort.

Le quatrième alinéa parle de favoriser le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage; c'est l'élément le plus important de cette motion. Mais nous devons nous souvenir que le Canada se soumet à l'autorité inexorable de la Cour internationale de justice. Dans certains cas, nous sommes prêts à accepter l'arbitrage comme moyen de régler des différends internationaux. On retrouve souvent des clauses d'arbitrage dans nos accords bilatéraux avec d'autres pays. Beaucoup des sujets mentionnés dans la motion ont une application permanente au Canada.

Le député a particulièrement attiré notre attention sur le cinquième point de sa motion où il est question du transfert de pouvoirs nationaux reconnus à des instances mondiales en vue de favoriser la paix dans le monde. L'ONU est en train d'édifier l'encadrement d'un ordre mondial de ce genre. C'est un processus très lent et on pourrait même dire méthodique. Nous évoluons dans cette direction. Cependant, nous ne devons pas oublier que dans toute cession de pouvoirs nationaux à des instances mondiales, les provinces auraient un rôle primordial à jouer, dans toute éventualité de ce genre, parce que certains des pouvoirs mentionnés relèvent présentement de leur compétence.

En terminant, je félicite le député d'avoir présenté cette motion pour nous demander de faire en sorte que l'Association interparlementaire dont nous faisons partie se montre plus énergique et suive la direction donnée par l'Association des parlementaires fédéralistes mondiaux en faisant connaître ses conclusions à la Chambre et au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale afin que tous les députés de la Chambre puissent bénéficier des travaux de ces excellentes associations.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir le discours et les propos du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Ce fut beaucoup mieux que ses cours que j'ai suivis à la de droit faculté de l'Université de Toronto.

M. MacGuigan: Vous auriez du entendre ceux d'Atkey.